

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Relevé de conclusions du 4 juillet 2019

Séance plénière :

- 1. Informations du Vice-Président**
- 2. Présentation du bilan de l'autoévaluation des mentions de formation**
- 3. Etudes**
 - 3.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence
 - 3.2. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
 - 3.3. Approbation de l'évolution de la maquette du DAEU B
 - 3.4. Approbation de la création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*
 - 3.5. Approbation de la création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres
 - 3.6. Approbation de la création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale
 - 3.7. Approbation du changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie
- 4. Vie étudiante**
 - 4.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE
 - 4.2. Présentation et approbation de la composition de la commission FSDIE
 - 4.3. Présentation et approbation des critères d'attribution du FSDIE
 - 4.4. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants
 - 4.5. Présentation et approbation de la répartition du montant CVEC
 - 4.6. Présentation de « la semaine de la prévention »
 - 4.7. Information sur la mise en place de la cellule de lutte contre les comportements inappropriés
- 5. Questions diverses**

Collège A : Professeurs et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL			Jean-Luc REBOUD
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER	X		
Patrice MORAND			Sylviane HENNEBICQ
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT	X		
Philippe SALTEL	X		
Romain TINIÈRE			
Jean-Gabriel VALAY			Philippe SALTEL

Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés

	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN	X		
Viviane CLAVIER	X		
Stéphane DEVISMES			
Pierre GILLOIS			Delphine ALDEBERT-MORIN
Patricia LADRET		X	
Xavier LONG	X		
Geneviève NOUYRIGAT			Viviane CLAVIER
Séverine RUSSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels IATOS

	Présent	Excusé	Procuration à
Christine CHAUBET	X		
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Isabelle DELHOTEL	X		
Cédric LAURENT			Isabelle DELHOTEL
Pierre-André PICHON		X	
Pascale ROBERT			

Collège D : Etudiants

Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Alice ALTINKAYNAK	X	Emmy MARC	X
Salomé BURGET		Théo MAURETTE	

Gregor DAVID		Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	Procuration à Martin OUDART	Paul COLLEMARE	
Pierre-Antoine DE GAUDEMARI			
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE			
Claire HAUET		Victorine GIRARD	
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI	Excusé	Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN	X	Melina M'BOMA	
Monsséf MAKHLOUF		Amalie WADEL	
Pierre MARTIN		Emmanuelle CORSON	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART	X	Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA		Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Nelly ROCHAS		Alexis ROSSET	
Ambre TOUPET		Carla LOPES DOS SANTOS	
Personnalités extérieures			
Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
Bénédicte CORVAISIER	Procuration à Virginie ZAMPA	Grégory VIAL	
Alain MATTONE	Procuration à Thierry MENISSIER	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Marie MAZENOT		
Invités permanents			
		Présent	Excusé
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X
Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X

Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue	X	
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »		X
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe	X	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe	X	
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA		X
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant	X	
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
		Présent	Excusé
Rémi KOUABENAN	Présentation DIU MPO	X	
Damien TESSIER	Présentation du DUPromoBE	X	
Sophie LOUARGANT	Présentation des DU CPS et DU Egalité Femme-Homme, et du DEJEPS	X	
Jean-Marc VINCENT	Présentation du M1 MEEF parcours NSI	X	
Françoise LERICHE	Présentation du parcours Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie	X	
Rémy PICHON	Stagiaire du DGS	X	

SÉANCE PLÉNIÈRE

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique – excepté pour les votes concernant la suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers et la répartition du montant CVEC qui ont lieu à main levée.

1. Informations du Vice-Président

- Composition de la CFVU

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU de la démission de Charlotte DISLE.

Informations du Vice-Président

- Composition de la CFVU

Démission de Charlotte DISLE, remplacée par Michel FARGE

Nota bene : Contrairement à ce qui a été indiqué en séance, Michel FARGE ne pourra pas succéder à Charlotte DISLE car il n'appartient plus au collège B.

- Calendrier des CFVU pour fin 2019

Nicolas LESCA présente le calendrier des CFVU pour la fin de l'année 2019, puis invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques.

Informations du Vice-Président

- Calendrier des CFVU fin 2019

CFVU Séance supplémentaire (pour terminer, le cas échéant, l'ordre du jour de la séance précédente)

 Fermeture de l'UGA

 Interruptions péda.

04/07/2019

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 D	1 Ma	1 V <i>Tournoi</i>	1 D
2 L	2 Me	2 S	2 L
3 Ma	3 J	3 D	3 Ma
4 Me	4 V	4 L	4 Me
5 J	5 S	5 Ma	5 J
6 V	6 D	6 Me	6 V
7 S	7 L	7 J	7 S
8 D	8 Ma	8 V	8 D
9 L	9 Me	9 S	9 L
10 Ma	10 J	10 D	10 Ma
11 Me	11 V	11 L <i>Anniversaire 1919</i>	11 Me
12 J	12 S	12 Ma	12 J CFVU+CA
13 V	13 D	13 Me	13 V
14 S	14 L	14 J	14 S
15 D	15 Ma	15 V	15 D
16 L	16 Me	16 S	16 L CA
17 Ma	17 J CFVU	17 D	17 Ma
18 Me	18 V	18 L	18 Me
19 J CFVU	19 S	19 Ma	19 J CFVU
20 V	20 D	20 Me	20 V
21 S	21 L	21 J CFVU	21 S
22 D	22 Ma	22 V	22 D
23 L	23 Me CA	23 S	23 L
24 Ma	24 J CFVU	24 D	24 Ma
25 Me	25 V	25 L	25 Me <i>1919</i>
26 J CFVU	26 S	26 Ma	26 J
27 V CA	27 D	27 Me	27 V
28 S	28 L	28 J CFVU	28 S
29 D	29 Ma	29 V	29 D
30 L	30 Me	30 S	30 L
	31 J		31 M

2. Présentation du bilan de l'autoévaluation des mentions de formation

Arnaud COEFFIER et Anne BOITARD présentent le bilan provisoire de l'autoévaluation des mentions de formation.

Démarche d'autoévaluation des formations

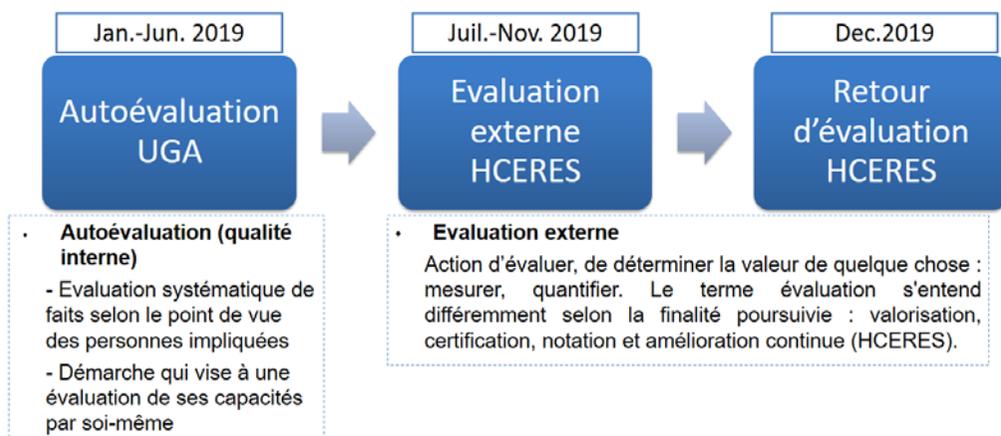
1 – Rappels de la démarche :

Processus d'évaluation
Accompagnement des acteurs de la formation
Objectifs de la campagne AE 2019

2 – Etapes et bilan provisoire de la campagne d'autoévaluation des formations (mentions)

3 - Retours d'expérience terrain et maintien de la dynamique « qualité des formations »

1 – Rappels sur le processus d'évaluation par le HCERES



Principe de l'assurance qualité interne

« Les institutions d'enseignement supérieur sont les principales responsables de la qualité de leur offre de formations et de services et de sa garantie »

La **démarche d'assurance qualité interne** est un **objet central de l'évaluation externe** réalisée par le HCERES.

Accompagner les acteurs de la formation

Plusieurs actions menées par la DMAP depuis juin 2018 :

- Préparation des services de la DGD FVU aux attendus de l'autoévaluation
- Enquête auprès des porteurs de mention pour identifier les besoins d'accompagnement (juin – septembre 2018)
- Visite en composante pour présenter le processus d'autoévaluation et affiner les demandes d'appui (octobre - décembre 2018)
- Formation des porteurs de mention au référentiel d'autoévaluation et à la prise en main des outils de data-visualisation des données formations (Biboard) (décembre 2018 - Janvier 2019)
- Accompagnement des équipes pédagogiques dans la rédaction des RAE (janvier-avril 2019)
- Organisation de l'ensemble du processus d'autoévaluation
- Organisation d'une gestion documentaire permettant la réutilisation des productions réalisées sur l'ensemble de la campagne.
- Contrôle « technique » des dossiers
- Organisation des binômes de relecture (mai 2019)
- Organisation des commissions de validation (mai 2019)
- Support aux reprises des dossiers (juin 2019)
- **Dépôt des dossiers sur le site HCERES (juillet 2019)**

Objectifs de la campagne AE 2019

Diffusion d'une culture commune de l'évaluation (engager l'établissement dans une dynamique de progression)

Harmoniser les pratiques d'autoévaluation des U123

Utiliser cette phase d'AE **comme levier** pour la suite de la démarche qualité en formation.

Présentation et **appropriation** des ressources mises à disposition : les tableaux de bord formation (Biboard)

Utiliser l'ensemble des informations produites pour les réintégrer dans le **cycle d'animation des équipes pédagogiques** (les conseils de perfectionnement, les contrats d'objectifs et de moyens)

Faciliter la réflexion à mener dans le cadre de la **prochaine accréditation**

2 – Etapes et bilan provisoire de la campagne AE des formations

Retour sur 12 mois de campagne



<https://www.tiki-toki.com>

Voir en annexe la chronologie de l'autoévaluation.

3 – Bilan provisoire de la campagne d'autoévaluation

- Comparaison entre les retours RAE et l'enquête mention 2018
- Conformité des dossiers AE au cadrage UGA
- Résultats des binômes de relecture et des commissions de validation
- Complétude des dossiers au 20 juin
- Retours d'expérience DMAP
- Retours d'expérience des porteurs et des directions de composante
- Maintien de la dynamique « qualité des formations »

=> Voir ci-après

Comparaison entre les retours RAE et l'enquête mentions 2018

Utilisation des ressources chiffrées:

La mise en place de la plateforme Biboard associée aux formations des acteurs a considérablement favorisé l'appropriation des données

Conseil de perfectionnement:

On peut noter une forte augmentation de la mise en place et de la formalisation des CP au niveau des mentions.

L'évaluation des dispositifs de réussite:

Un chantier qui reste à construire et à formaliser

Les compétences:

Des mentions impliquées qui savent en parler et d'autres qui ne sont pas encore dans ce niveau de réflexion (pas plus que citer la fiche RNCP)

Nouvelles pédagogies:

De nombreux projets mais difficile d'en faire une mesure d'impacts à ce jour.

Evaluation des enseignements par les étudiants

Des pratiques variées plus ou moins décrites.

Au 30 avril : conformité des dossiers AE

Sur la forme

99%

UTILISATION DU
MODELE UGA

82%

NOMBRE DE
PAGES

87%

LISIBILITÉ

88%

PROPRETÉ

46%

PTS FORTS/FAIBLES
PAR DOMAINE

100%

RESPECT DU PLAN

79%

ORGANISATION DES
ANNEXES

0%

PRÉSENCE DES
PARCOURS

Concernant les éléments de preuves attendus

55%

CR CONSEIL
PERFECTIONNEMENT

70%

FICHE AMETYS

16%

FICHE RNCP
PARCOURS

18%

LISTE
FORMATIONS SUR
LE TERRITOIRE

42%

LISTE DES
PARTENAIRES

0,9%

FICHE MISSION REF
OIP

11%

PROJET IDEX

77%

PERTINENCES
DES ANNEXES

Concernant les données caractéristiques, la fiche RNCP et le supplément au diplôme.

87%

TABLEAU DES
EFFECTIFS

86%

TABLEAU DE L'IP

72%

FICHE RNCP

6%

SUPPLÉMENT AU
DIPLÔME

93%

TABLEAUX DES UE

95%

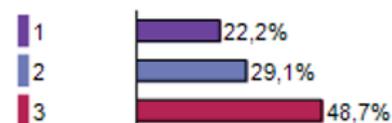
TABLEAU DE L'EQUIPE
PÉDAGOGIQUE

suite

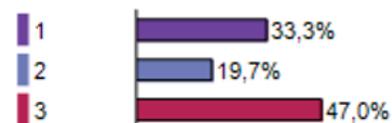
Concernant les préconisations du guide de l'autoévaluation

- 1 Non présent de le RAE
- 2 Présent dans le RAE
- 3 Présent dans le RAE et analysé

Utilisation des TDB formations (Biboard)



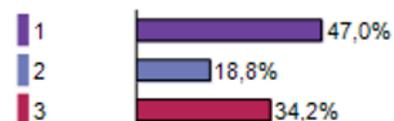
Présence et analyse de données chiffrées



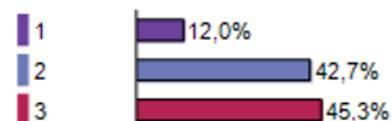
Politique d'Évaluation des enseignements



Utilisation de l'enquête cursus



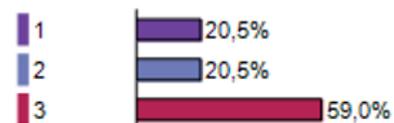
Information des étudiants et publication des infos



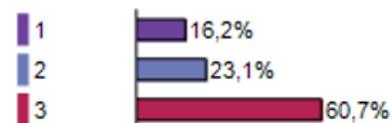
Implication des étudiants dans le pilotage



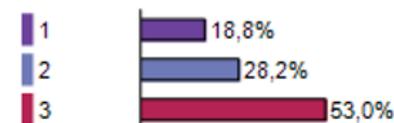
Actions d'aide à la réussite



Actions de pédagogie innovante



Existence d'un conseil de perfectionnement



Au 30 mai : résultats des commission de validation

	dossiers validés	dossiers à reprendre	
L	25	4	14%
LP	43	11	20%
M	44	15	25%
Total général	112	30	21%

Les grilles de relecture et de validation ont été mises à disposition des porteurs afin qu'ils reprennent leur dossier, le cas échéant.

=> Nouveau dépôt des dossiers au 20 juin

Au 20 juin : retour des dossiers pour transmission au HCERES

Les grilles de relecture et de validation ont été mises à disposition des porteurs afin qu'ils reprennent leur dossier, le cas échéant.

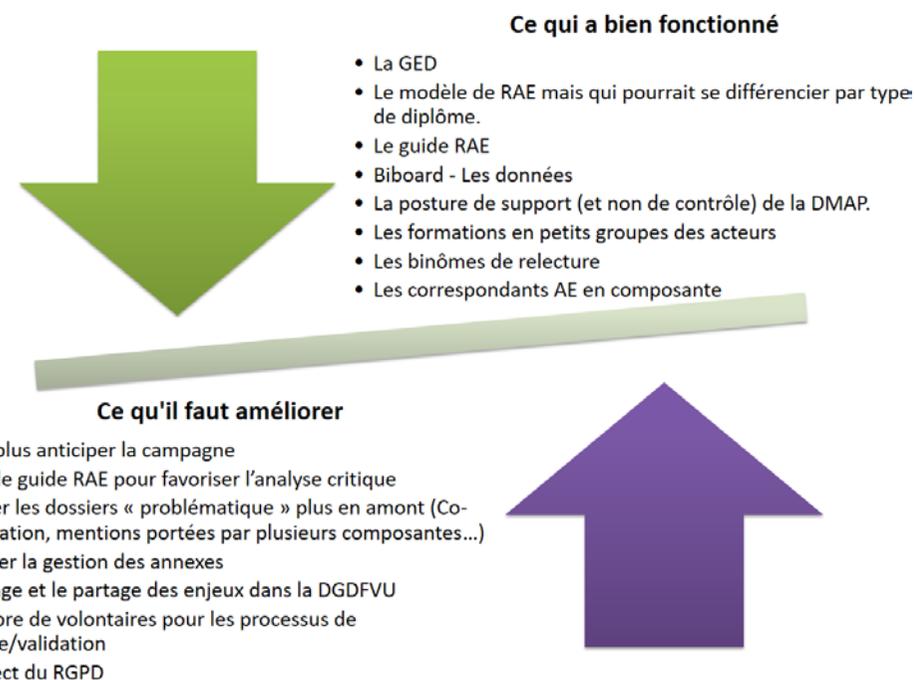
=> Nouveau dépôt des dossiers au 20 juin : 135 dossiers rendus.

=> Vérification de la complétude des dossiers :

Documents transmis	
1_Rapport d'autoévaluation	100%
2_Annexes (preuves au RAE)	82%
3_Tableau des effectifs	88%
4_Tableau de l'insertion professionnelle	89%
5_Tableau des unités d'enseignement	88%
6_Tableau de l'équipe pédagogique	86%
7_Fiche RNCP	72%
8_Supplément au diplôme	36%

D'ici au dépôt au HCERES, l'ensemble des items devraient être présents dans les dossiers.

Premiers retours d'expérience (vue DMAP)



Retours d'expérience des porteurs et des directions de composante

Proposition de faire une enquête à « froid » auprès des acteurs à la rentrée afin d'identifier :

- les pistes d'amélioration et les soutiens « appréciés » à garder
- les besoins en accompagnement spécifiques
- les modalités d'animation de la démarche qualité formation pour les années à venir
- les autres sujets pour lesquels une démarche d'accompagnement pourrait être bénéfique

Deux niveaux de questionnement :

Offre de services / accompagnement de la DMAP (questionnaire commun)
Articulation avec la direction de composante (à construire avec les directions de composante)

Maintien de la dynamique « qualité des formations »

Rappel des objectifs de la campagne AE :

- Harmoniser les pratiques d'autoévaluation des U123
- Présentation et appropriation des ressources mises à disposition : les tableaux de bord formation (Biboard)
- Utiliser cette phase d'AE comme levier pour la suite de la démarche qualité en formation.
- Utiliser l'ensemble des informations produites pour les réintégrer dans le cycle d'animation des équipes pédagogiques (les conseils de perfectionnement, les contrats d'objectifs et de moyens)
- Faciliter la réflexion à mener dans le cadre de la prochaine accréditation

Poursuivre l'accompagnement des équipes pédagogiques, en lien avec les directions de composante, et maintenir le partage d'une ambition pour la démarche qualité des formations avec la CFVU.

La DMAP tient à remercier l'ensemble des acteurs pour leur investissement tout au long de cette phase d'autoévaluation, et plus spécifiquement celles et ceux qui ont participé aux relectures et aux commissions de validation.

L'implication et l'investissement des équipes pédagogiques dans la rédaction des dossiers et l'animation des directions de composantes vont permettre à l'établissement de transmettre au HCERES des dossiers de qualité.

Question de Martin OUDART : Quels outils pourrons-nous avoir pour évaluer la prochaine accréditation ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Si nous avons travaillé correctement, le retour du HCERES devrait confirmer les points forts et points faibles que nous avons évalués. Lorsque nous déposerons la nouvelle accréditation, le HCERES contrôlera la réponse apportée à ces points faibles pour chaque mention. Certaines thématiques vont ressortir de ces dossiers d'autoévaluation et seront portées par la nouvelle équipe politique dans le cadre de l'Université intégrée (innovation pédagogique, IDEX, dispositifs de réussite, évaluation des enseignements...).

Annexe 1 : Chronologie autoévaluation des formations

3. Etudes

3.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de Licence

Maud VALLENARI présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence.

Règlements des Etudes de Licence Textes de référence

Obligation de voter les MCC (cf. [Article L613-1](#) Code de l'Education) :

« Les modalités de contrôle des connaissances **doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent pas être modifiées en cours d'année** »

Cadrage MCCC de licence co-construit avec la commission pédagogique élargie aux directeurs de composantes

- Voté en CFVU du 24 janvier 2019

Article 7 : « dérogations expérimentales »

=> « Les dispositions du présent document peuvent faire l'objet de **dérogations à des fins d'expérimentation**. Les équipes pédagogiques soumettent à approbation de la CFVU un protocole expérimental qui fait l'objet, en fin d'année, d'un bilan et d'une évaluation. »

Règlements des Etudes de Licence Demandes de dérogations

Quatre composantes ont fait part de demandes de dérogations concernant l'ECET : **DLST, UFR IM²AG, UFR PHITEM et UFR STAPS.**

Rappel cadrage : « Le calcul de la **moyenne de l'ECET** porte sur **2 évaluations continues au minimum** (aucune ne pouvant compter pour plus de 50% de la moyenne des évaluations continues), plus une évaluation terminale. »

ECET : Evaluation continue et évaluation terminale

1/ - Dans le cadre de l'ECET, le **DLST, L'UFR IM²AG et l'UFR PHITEM** souhaitent pouvoir appliquer des poids différents aux évaluations continues (EC), lorsque l'UE ne compte que deux EC, dans la mesure où les épreuves proposées sont de nature et d'importance différentes.

2/ - Dans le cadre de l'ECET, l'**UFR PHITEM** et l'**UFR STAPS** souhaitent proposer une seule évaluation continue (EC) plus une évaluation terminale (ET) :

Argumentaire des composantes

- Imposer 2 EC minimum avec des poids 50/50% implique des EC de nature similaire et ne permet pas de proposer une évaluation légère et une plus conséquente (par exemple 1 QCM + 1 écrit)
- Le passage d'1 à 2 EC ne peut se faire qu'au détriment du présentiel ou entraîne un travail supplémentaire, que peu d'enseignants sont prêts à assumer

Règlements des Etudes de Licence 1ères Demandes de dérogations

- Certaines équipes souhaitent avoir le choix de passer de l'ECET (1 EC + 1 ET comme précédemment) à l'Evaluation Terminale seule, solution que la composante ne souhaite privilégier,

Règlements des Etudes de Licence Mentions concernées par ces dérogations

DLST toutes les mentions – 59 UE concernées sur 187 au total :

- L1, L2 Mention SCIENCES DE LA TERRE
- L1, L2 Mention PHYSIQUE
- L1, L2 Mention MECANIQUE

- L1, L2 Mention GENIE CIVIL
- L1, L2 Mention ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE
- L1, L2 Mention MATHEMATIQUES
- L1, L2 Mention INFORMATIQUE
- L1, L2 Mention CHIMIE
- L1, L2 Mention SCIENCES DE LA VIE
- L1, L2 Mention SCIENCES ET TECHNOLOGIES

UFR PHITEM – toutes les mentions sont concernées:

- L3 Mention SCIENCES DE LA TERRE
- L3 Mention PHYSIQUE
- L3 Mention MECANIQUE
- L3 Mention GENIE CIVIL
- L3 Mention ELECTRONIQUE, ENERGIE ELECTRIQUE, AUTOMATIQUE

UFR IM²AG – un seul parcours :

- L3 Mention INFORMATIQUE, parcours MIAGE

UFR STAPS :

- Mention STAPS

**Règlements des Etudes de Licence
2^{ème} demande de dérogation**

IAE :

L3 Economie et Gestion parcours Management (Grenoble – Valence)

Demande d'une UE non compensable (note seuil à 10/20).

Contexte

L'arrêté du 30 juillet (article 16) n'impose pas la compensation entre UE, en revanche le cadrage UGA (article 4) cette compensation est prévue

Argumentaire

- Les membres du Conseil de perfectionnement du parcours Management de la Licence Économie-Gestion ont souhaité, comme le prévoit la réglementation en vigueur, rendre l'UE 2 Majeure non compensable.
- Cette décision est liée au constat que de nombreux étudiants valident la licence par compensation des semestres tout en obtenant des résultats insuffisants dans ce qui constitue l'un des cœurs de la formation.
- Pour rappel, la majeure n'est pas imposée à l'étudiant. Il s'agit d'un choix réalisé lors de la phase de sélection et confirmé lors de l'inscription.
- Par ailleurs, les membres du Conseil pédagogique ont considéré qu'il était moins pénalisant pour les étudiants d'introduire une UE non compensable que de suspendre la non compensation des semestres.

Règlements des Etudes de Licence **Autres évolutions figurant dans certains RDE**

Mise en place d'une note seuil à 7/20 pour une UE dans quelques parcours du DLST :

- L1/L2 Chimie-Biologie internationale
- L1 Chimie et Biochimie
- L1 Biologie internationale
- L1 Sciences de la vie
- L2 Chimie
- L2 Chimie –Biologie
- L2 Physique-Chimie

Règlements des Etudes de Licence **Mentions/parcours présentés ultérieurement**

Un certain nombre de mentions ou parcours de mentions ne sont pas soumis au vote ce jour car ne sont pas parvenus dans les temps ou n'ont pas encore été présentés en conseil d'UFR.

DSDA :

- Toutes Mentions

UFR CHIMIE-BIOLOGIE :

- L3 Mention CHIMIE
- L3 Mention SCIENCES DE LA VIE

UFR MEDECINE-PHARMACIE :

- Mention SCIENCES DE LA VIE
- Parcours Biotechnologies pour la santé

FACULTE DE DROIT :

- Mention DROIT

UFR SHS :

- Mention MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
- Mention SCIENCES DE L'EDUCATION

UFR STAPS :

- Mention STAPS : parcours hybride entraînement sportif

Mentions de Licence

Validées réglementairement et soumises au vote

UFR ARSH :

- Mention HISTOIRE
- Mention HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
- Mention MUSICOLOGIE
- Mention PHILOSOPHIE
- Mention SCIENCES SOCIALES

IUT 2 :

- L3 Mention ECONOMIE ET GESTION parcours Adjoint de direction de PME-PMI

FEG :

- Mention ECONOMIE ET GESTION
- Mention MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES parcours Mathématiques - Informatique – Economie (porté par FEG) : L2 – L3

IAE :

- Mention ECONOMIE ET GESTION parcours Management

IUGA :

- Mention GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT

UFR LANGUES ETRANGERES :

- Mention LLCER (Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales)
- LEA (Langues Etrangères Appliquées)

UFR LLASIC :

- ARTS DU SPECTACLE
- INFORMATION - COMMUNICATION
- LETTRES
- SCIENCES DU LANGAGE

UFR SHS :

- Mention PSYCHOLOGIE
- Mention SOCIOLOGIE

Question de Martin OUDART : Nous avons dit que les règles de non compensation entre les UE étaient dans le cadre d'une approche par compétences et pour montrer qu'une UE a des compétences spécifiques. Est-ce que ce travail a été fait à l'IAE ?

Réponse d'Anne BROUZET : Lorsque j'étais à l'IAE, et sous réserve que ce soit encore le cas, la licence avait cinq majeures qui étaient en fait des pré-spécialisations parmi lesquelles le candidat choisissait : systèmes d'information, comptabilité, finances, marketing, management. Dans la mesure où l'étudiant peut poursuivre ses études dans un master en lien avec cette pré-spécialisation, je présume qu'on considère que cette UE n'est en effet pas compensable avec d'autres UE.

Intervention de Maud VALLENARI : Un étudiant de L3 qui validerait cette licence avec une note catastrophique dans l'UE majeure et qui souhaiterait faire un master dans lequel cette UE est importante ne pourrait pas repasser cette UE déjà validée par compensation.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence.

Avec 20 voix favorables, 2 voix défavorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de Licence.

[Annexe 2 : Évolution RDE et MCC Licence](#)

3.2. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

- **Création du DIU Management psychologique des organisations (DIU MPO)**

Rémi KOUABENAN présente la demande de création du DIU Management psychologique des organisations.

Historique/contexte

- Transformation DU Consultant en organisation (RNCP niveau I, 2015) (NSF : 315, fichier ROME M1502).
- Issu DESP Manager en ressources humaines et en organisation: spécialité management psychologique des organisations (MPO) (2008-2015) (RNCP, niveau I)
- Issu CESS MPO: 2001- 2008 en collaboration avec Lyon2
- DIU → Mieux refléter longue collaboration avec Lyon2 (plus grande visibilité)

Objectifs pédagogiques et opérationnels

- Offrir aux cadres et aux gestionnaires (managers) des connaissances et des compétences pour mieux appréhender la dimension humaine de l'organisation

- Fournir aux professionnels du conseil des outils, des méthodologies et des savoir-faire issus de la recherche en psychologie pour leur permettre d'approfondir et de consolider leurs pratiques
- Permettre aux personnes en situation de recherche d'emploi ou aux responsables ayant des projets de mobilité ou d'évolution, des possibilités de reconversion
- Permettre aux professionnels en poste d'actualiser leurs connaissances et d'acquérir de nouvelles pratiques

Public visé et conditions d'admission

- **Public visé**
- Professionnels praticiens de la GRH, de la formation, du management humain des organisations (responsables RH, cadres et dirigeants de sociétés, resp qualité, CDT, consultants, resp assoc. formateurs, etc.)
- **Effectif prévisionnel:** 10 (2019-2020), 15 (2020-2021)
- **Admission**
- Niveau bac + 4 ou équivalent (VAPP) (toutes disciplines)
- Examen de dossiers
- **NB.: Ne donne pas accès au titre de psychologue**

Organisation de la formation

- 8 UE dont une UE stage
- 11 blocs de compétences (ROME 1502 et 1503)
- Contenu identique contenu DU Consultant en organisation
- Enseignements (345 h) d'octobre à juillet

- Cours regroupés sur 1 ou 2 semaines par mois
- Stage 1 mois minimum pour les étudiants salariés, 3 mois pour les étudiants non salariés (300 heures) en alternance avec les cours

Question de Michèle ROMBAUT : Comment ces 345 heures d'enseignements sont-elles financées ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Il s'agit d'autofinancement. Nous avons fixé un coût de formation : 3 600 €.

Question de Thierry MENISSIER : Depuis quand le DU Consultant en organisation existe-t-il et combien y a-t-il d'inscrits ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Il est ouvert depuis quasiment 18 ans. Il y a plus de 10 inscrits, en revanche il y a moins de diplômés car les personnes qui travaillent ne parviennent pas toutes à rendre le mémoire la première année (elles font donc le DU en deux ans).

Question de Nicolas LESCA : Il y a 11 blocs de compétences et 345h d'enseignement, ce qui fait en moyenne 33h par bloc de compétences. N'y a-t-il pas trop de blocs de compétences ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Les blocs de compétences ne sont pas strictement séparés, on peut acquérir des compétences qui sont communes à d'autres blocs.

Intervention de Nicolas LESCA : Selon le ministère, une année comprend 3 blocs de compétences.

Réponse de Rémi KOUABENAN : Avant, nous avions 13 blocs de compétences que nous avons établis avec le représentant régional du Répertoire national

des certifications professionnelles (RNCP). Nous avons réduit le nombre d'heures, et supprimé des blocs de compétences, notamment tout ce qui concerne le management de la qualité.

Question de Viviane CLAVIER : Qui gère ce DIU ? Qui sont les responsables pédagogiques et combien de temps la gestion de cette formation prend-elle ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : L'équipe administrative de l'UFR se charge de la gestion des emplois du temps, etc. Les responsables pédagogiques sont Philippe Sarnin à l'Université Lumière Lyon 2 et moi-même. Ce DIU nous prend énormément de temps ; nous allons notamment devoir mener une enquête d'insertion pour la nouvelle demande d'habilitation.

Question de Michèle ROMBAUT : Au niveau de la gestion au quotidien, est-ce que cette formation, qui existait déjà auparavant, prend beaucoup de temps ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : A l'UFR SHS, un responsable administratif est en charge de chaque diplôme et un service formation continue accompagne les étudiants pour leurs demandes de financement. Les responsables pédagogiques fixent les programmes, cherchent des enseignants si des vacataires sont défaillants et organisent les jurys d'examen.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Y a-t-il des cours mutualisés avec d'autres formations ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Non.

Question de Michèle ROMBAUT : Qui est en charge des cours ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Environ 60 % d'enseignants universitaires de Lyon et de Grenoble, et 40 % de professionnels.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Les inscriptions sont-elles partagées entre les deux sites ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Non, elles ont toutes lieu à Grenoble.

Question de Nicolas LESCA : Qui délivre le diplôme ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Jusqu'à présent, uniquement l'UGA puisqu'il s'agissait d'un DU.

Intervention de Jean-François REDON : Cette formation sera désormais un DIU, il y aura donc une convention de partenariat et les deux établissements délivreront le diplôme.

Question de Marc ODDON : Le DIU sera-t-il inscrit au RNCP ?

Réponse de Rémi KOUABENAN : Nous sommes en train de finaliser le dossier de demande qui sera déposé au mois de juillet.

Intervention de Marc ODDON : Cela risque de poser problème pour le financement.

Réponse de Rémi KOUABENAN : En effet, l'habilitation peut prendre 5 mois, c'est pour cette raison que nous sommes prudents cette année au niveau des effectifs. La loi ayant changé, nous avons certaines interrogations concernant le contenu attendu et on tarde à nous apporter des réponses.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DIU Management psychologique des organisations.

Avec 13 voix favorables, 9 voix défavorables et 6 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du DIU Management psychologique des organisations.

Annexe 3a : Création DIU MPO

Annexe 3b : RDE

Annexe 3c : MCC

Annexe 3d : Annexe financière

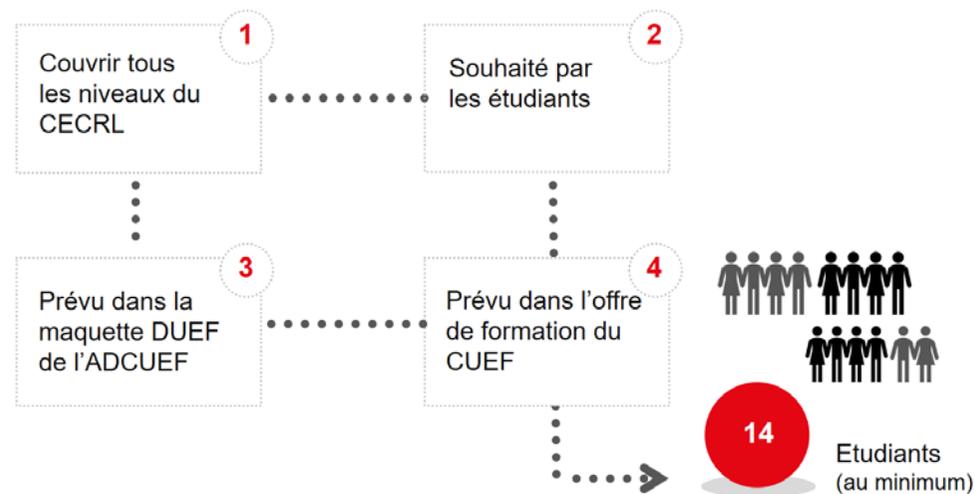
Annexe 3e : Enseignements

Annexe 3f : Comparaison volumes horaires UE

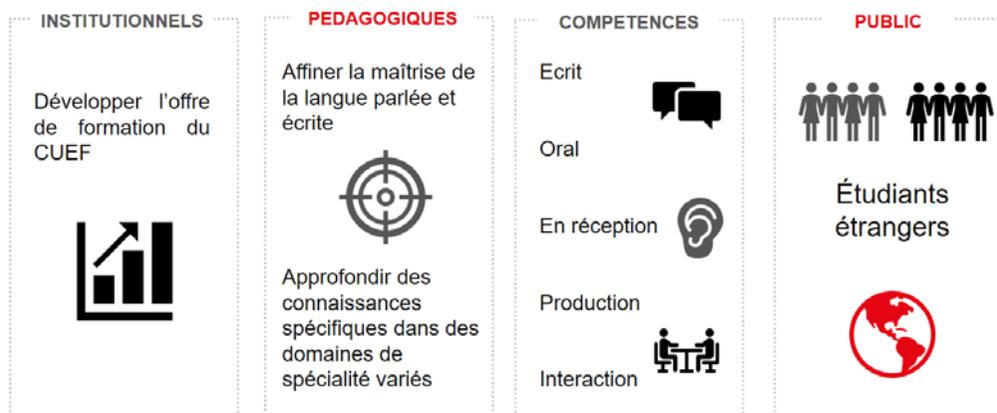
- **Création du DU Études Françaises C2 (DUEF C2)**

Comlan FANTOGNON présente la demande de création du DU Études Françaises C2.

Création DUEF C2 - Intérêts



Création DUEF C2 – Objectifs



Création DUEF C2 - Calendrier et coût



Question de Philippe SALTEL : Le tarif de la formation comprend-il les frais d'inscription universitaires pour les étudiants étrangers ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Ce tarif s'adresse aux étudiants étrangers hors UGA. Nous pouvons accueillir une vingtaine d'étudiants dans cette formation. Si des étudiants inscrits dans une composante de l'UGA sont intéressés par le C2, ils n'auront pas de coût supplémentaire.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce que cela signifie que vous pouvez accueillir 14 étudiants étrangers et éventuellement 6 étudiants de l'UGA avec ce modèle-là ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Oui. Par ailleurs, une partie de la formation pourra être numérisée car nous avons besoin que ces étudiants aient plus de temps de travail personnel afin de pouvoir faire un certain nombre d'activités.

Question de Virginie ZAMPA : Est-ce que les étudiants de l'UGA paient ce tarif de 1 860 € ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Non, le tarif est négocié avec les composantes. Aujourd'hui, le tarif est d'environ 83 € de l'heure par groupe de 14 à 20 étudiants.

Intervention de Nicolas LESCA : Nous sommes en train de travailler avec Pascal LOUVET et Jérôme GENSEL sur la possibilité que l'UGA propose du FLE à tous les étudiants primo entrants non francophones, et sur le coût que cela engendrerait. Il s'agirait de développer un deuxième domaine d'activité au CUEF, avec un tarif intra UGA. Cette année, cela concernerait environ 2 300 étudiants.

Intervention de Jacky CUVEX-COMBAZ : Il me semble que les frais de dossier sont illégaux.

Réponse de Comlan FANTOGNON : Le CUEF est dans un modèle un peu particulier où les étudiants peuvent vouloir s'inscrire, payer une partie, ne pas obtenir leur inscription, leur visa, etc. Nous avons des opérations à effectuer.

Réponse de Nicolas LESCA : Les frais de dossiers sont problématiques pour les formations accréditées.

Intervention de Jean-François REDON : L'établissement est libre de fixer ses tarifs pour les formations non accréditées. Nous établissons un modèle financier qui vise l'autosuffisance.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Études Françaises C2.

Avec 25 voix favorables, 1 voix défavorable et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du DU Études Françaises C2.

[Annexe 4a : Création DUEF C2](#)

[Annexe 4b : RDE](#)

[Annexe 4c : MCC](#)

[Annexe 4d : Annexe financière](#)

- **Création du DU Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école : fondements psychologiques et applications en classe (DU ProMoBE)**

Damien TESSIER présente la demande de création du DU Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école : fondements psychologique et applications en classe.

Une forte demande sociale

- **Au niveau national et international** : résultats préoccupants des enquêtes sur le climat scolaire (PISA; DEPP) concernant la (dé)motivation des élèves et le mal-être scolaire :
 - ✓ Dégradation de la motivation scolaire à mesure de l'avancée dans le secondaire
 - ✓ Niveau de bien-être scolaire des élèves français dans la 2^{ème} moitié des pays de l'OCDE
- **Au niveau local** : augmentation de la demande de formation continue sur les thèmes du climat scolaire, du bien-être et du décrochage scolaire :
 - => Besoin de plus de formations continue et de formateurs sur ces thématiques
- La **formation continue** des personnels enseignants des premier et second degrés fait partie des **missions de l'ESPE**
- En France, il **n'existe aucun D.U.** sur les thèmes de la motivation et du bien-être pour les enseignants.
- Des **compétences à l'UGA** et à l'**USMB** sur ces thématiques

Contenu du D.U. ProMoBE

UE 1 : Connaissances scientifiques : pour analyser et comprendre son activité d'enseignant et celle des élèves

- Les **approches du bien-être** (psychologie positive)
- Les recherches sur l'**attention**
- Les travaux sur les **compétences psychosociales**
- Les recherches sur les **processus affectifs et émotionnels**
- Les théories de la **motivation**
- Les théories sur la **nature de l'intelligence**
- Les recherches sur « **l'effet maître** » et « **l'effet Pygmalion** »
- Les travaux sur le **développement de l'adolescent**

Volume horaire : 65 heures, dont 45 heures en webinaires

Modalité d'évaluation : un examen écrit de 2 heures, noté sur 20

Organisation du D.U. ProMoBE

UE 2 : Compétences professionnelles pour améliorer l'engagement des élèves et leurs compétences psychosociales

- Analyser sa pratique professionnelle et l'activité des élèves
 - Mettre en œuvre des pratiques :
 - instaurant un climat de classe soutenant et bienveillant
 - centrées solution
 - de l'attention
 - favorisant le développement des forces de caractère
 - développant les compétences émotionnelles
- Volume horaire** : 50 heures

UE 3 : Conception et évaluation de projets

- Analyser son contexte d'enseignement
 - Concevoir et mettre en œuvre un projet d'intervention
 - Évaluer les effets de cette intervention
 - Rédiger un rapport d'intervention
- Volume horaire** : 2 heures
d'encadrement par stagiaire

Modalité d'évaluation : rapport de 20 pages + soutenance notés sur 20

Financement du D.U. ProMoBE

Volume horaire : 115 heures + encadrement

Frais d'inscription : 1050 €

- EC UGA : 49 heures

- Vacataires : 66 heures

Capacité d'accueil : 25 stagiaires

- 2 heures encadrement / stagiaire

Recettes		Dépenses		Marge
25 × 1050 €	26250 €	EC UGA : 26 h TD × 177 €	- 4071 €	
		23 h. Comp × 43 €	- 1130 €	
		Vacataires : 66 h × 73 €	- 4850 €	
		Encadrement : 2 h. × 54 €	- 2700 €	
		Coûts spécifiques	- 1000 €	
		Coûts indirects (25%)	- 6563 €	
Total	+ 26250 €		- 20314 €	+ 5936 €

Recettes		Dépenses	Marge
17 × 1050 €	17850 €	EC UGA + vacataires + encadrement + coûts spécifiques et indirects	
Total	+ 17850 €	- 17350 €	+ 500 €

Question de Philippe SALTEL : Qui paie la formation : les enseignants ou l'Éducation nationale ?

Réponse de Damien TESSIER : Nous sommes en discussion avec le service de formation tout au long de la vie du rectorat afin que cette formation soit prise en charge dans le cadre du compte personnel de formation.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Y a-t-il une partie de pratique avec une classe ou les enseignements sont-ils uniquement délivrés sous forme de TD ?

Réponse de Damien TESSIER : Cette formation est essentiellement basée sur des jeux de rôle pendant les deux semaines en présentiel, mais il y a également des cours filés sous forme de conférences.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Y a-t-il des cours communs à d'autres formations ?

Réponse de Damien TESSIER : Non.

Intervention de Delphine ALDEBERT-MORIN : Il pourrait être pertinent de voir si certaines thématiques peuvent intéresser les autres formations pédagogiques de l'UGA.

Question de Séverine Ruset Penketh : Comment sélectionnez-vous les stagiaires ?

Réponse de Damien Tessier : Nous leur demandons un CV et une lettre de motivation. Cette année, nous prendrons peut-être en priorité les enseignants de l'académie de Grenoble, et ceux qui sont impliqués dans un projet autour de ces thématiques dans leur établissement.

Question de Michèle Rombaut : Les cours sont-ils délivrés par des enseignants-chercheurs de l'UGA ?

Réponse de Damien Tessier : Oui, ils sont délivrés par des enseignants-chercheurs spécialistes de ces thématiques (motivation, bien-être, compétences psychosociales) mais aussi par des vacataires qui sont des praticiens (psychologues, instructeurs de pleine conscience, formateurs académiques).

Nicolas Lesca propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école.

Avec 25 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité la création du DU Promouvoir la motivation et le bien-être à l'école.

[Annexe 5a : Création DU ProMoBE](#)
[Annexe 5b : Liste des intervenants](#)

- **Création du DU Développer les compétences psychosociales (DU CPS)**

Sophie Louargant présente la demande de création du DU Développer les compétences psychosociales.

Diplôme Universitaire : Compétences Psychosociales

- **Objectifs de la formation**

- Acquérir des connaissances fondées sur le développement des compétences psychosociales ;
- Développer des compétences de méthodologie de projet et d'évaluation d'effets et d'impact des interventions de développement des compétences psychosociales.

- **Une organisation en 4 UE /// UE traduites en compétences**

- Volume horaire de la formation : 160h TD + 40 h ateliers pratiques professionnelles / 200H

UE optionnelles pour le choix du parcours :

- (UE3) interventions dans le champ de la prévention/promotion de la santé ;
- (UE4) interventions adaptées aux personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

- **Public visé :**

- Travailleurs sociaux ;
- Enseignants du premier et du second degré,
- Formateurs académiques,
- Professionnels de l'éducation, de la santé, du management,
- Personnel paramédical,
- Intervenants en prévention des risques psychosociaux et en promotion de la santé.

- **Niveau d'accès à la formation :**

- Licence 3, Diplômes d'État , Niveau 2: Nomenclature de 1969 et Niveau 6 : nomenclature Europe

- Période de la formation : **Décembre à septembre**
- Durée de la formation : **10 mois**
- Webinar + EAD
- Des attestations de compétences seront délivrées pour chaque UE validée_
- Démarche d'inscription au **répertoire spécifique**- Démarche France Compétences
- Formation continue : **effectif 20 étudiants**

En partenariat avec le Conseil Régional Aura

- **Mission handicap**
- => organisation de la formation à distance EAD, compétences, ateliers débats avec les associations et les professionnels.

- ////////////////////////////////////
- **Coût de la formation : 2800 euros sans exonération**
- ////////////////////////////////////

- **Responsable du diplôme : Rebecca Bègue- Shankland**
- **Département CS- IUT2, Laboratoire LIP.**
- **Équipe pédagogique (SHS), UGA**
- **Burnel Morgane, Docteur en neurosciences cognitives, ingénieure d'études, Maison des Sciences de l'Homme Alpes, Université Grenoble Alpes.**
- **Comité de pilotage sur le modèle des conseils de perfectionnement**

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Qu'est-ce que le webinar ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Il s'agit d'un cours filmé auquel les étudiants ont accès.

Question de Michèle ROMBAUT : Qui aurait droit à une exonération et dans quel cadre ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Il n'y a pas d'exonération possible, le tarif est de 2 800 € pour tous, mais il est souvent payé par les employeurs car ce travail est fait à leur demande, pour acquérir des compétences supplémentaires. Il s'agit en général de contrats de professionnalisation. Ce DU n'est ouvert qu'à la formation continue.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du DU Développer les compétences psychosociales.

Avec 26 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la création du DU Développer les compétences psychosociales.

- [Annexe 6a : Création DU CPS](#)
- [Annexe 6b : Présentation](#)
- [Annexe 6c : Annexe financière](#)

- **Évolution du DU Projets, Actions, Formation, Égalité femmes-hommes, pour Chargé-e-s de mission, Référent-e-s... (DU PAFE) vers le DU Égalité Femmes-Hommes**

Sophie LOUARGANT présente la demande d'évolution du DU Projets, Actions, Formation, Égalité femmes-hommes, pour Chargé-e-s de mission, Référent-e-s... (DU PAFE) vers le DU Égalité Femmes-Hommes.

Initialement porté par la Formation continue, ce DU sera désormais rattaché au département Carrières sociales de l'IUT2. En outre, un partenariat est établi avec l'Institut d'études politiques, concernant essentiellement l'aspect pédagogique : il s'agit d'obtenir le label de formation des élus sur la question de la parité et d'appuyer le rayonnement international. La maquette pédagogique n'est pas modifiée.

Diplôme Universitaire : "Égalité Femmes-Hommes"

- **Objectifs de la formation**
- **acquisition de savoirs, de pratiques et de compétences dans le domaine de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations .**

- proposer à moyen terme une formation internationale, tout au long de la vie, sur la question de l'égalité femmes/hommes.

Une organisation en 12 Unités d'Enseignement (UE) : Sciences humaines et sociales – des UE traduites en compétences

- Volume horaire de la formation : 141 h de cours présentiel +105h de stage
- Partenariat Institut d'Études Politiques : convention de partenariat
 - 33H réalisé par l'IEP.

Public visé :

Salarié-e-s ou personnes en recherche d'emploi dans les domaines suivants :

- l'insertion sociale et professionnelle, le travail social ;
- les collectivités territoriales, organismes publics, fédérations sportives ;
- les associations de la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes.
- la formation et l'enseignement (conseillères d'éducation) ;
- les ressources humaines et la gestion des compétences ;

Niveau d'accès à la formation :

- Licence 3, Diplômes d'État, Niveau 2: Nomenclature de 1969 et Niveau 6 : nomenclature Europe

- Période de la formation : **Décembre à septembre**
- Durée de la formation : 10 mois
- Webinar + EAD
- Des attestations de compétences seront délivrées pour chaque UE validée
- Démarche d'inscription au **répertoire spécifique**- Démarche France Compétences
- Formation continue : **effectif 20 étudiants**

En partenariat avec le rectorat et Erasmus +

Coût de la formation : 2800 euros

- Possibilité d'exonération : rectorat de l'Isère, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière, Etablissement publics, 30% de remise ;
- Inscription possible à la carte : inscription à partir de 1 UE

- Le diplôme pourra être obtenu en plusieurs années suite au passage de 12 UE.

- Responsable du diplôme : **Sophie Louargant**
- Département **CS- IUT2, Umr Pacte, équipe Justice Sociale**

- Équipe pédagogique, UGA // IEP
- Comité de pilotage sur le modèle des conseils de perfectionnement

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Université Grenoble Alpes
Région Auvergne-Rhône-Alpes



Question de Michèle ROMBAUT : Cette formation est-elle viable au niveau financier ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Nous ferons en sorte qu'elle le soit. Il s'agit d'une démarche de préprofessionnalisation autour des blocs de compétences sur l'égalité femmes-hommes. Je conduis également ce travail pour identifier les compétences collectives dans le cadre du projet Erasmus. La structuration de l'offre doit être bien calibrée en fonction des demandes des personnes qui viennent se former et des employeurs. Je pense que ce sera à l'équilibre car nous avons déjà à ce jour 15 personnes dont la formation est financée.

Question de Michèle ROMBAUT : Qu'en est-il des forces vives nécessaires à ces enseignements ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Le DU comprend 141h de cours en présentiel délivrées sur la base du volontariat sous la forme de séquences de 3h. Seulement 10 % de l'équipe pédagogique des deux DU sont des enseignants-chercheurs du département, les autres personnes volontaires venant d'autres composantes.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Combien y a-t-il d'inscrits à cette formation actuellement ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Nous n'avons pas ouvert le DU cette année car nous avons fait tout un travail de reconstruction de l'offre de formation ;

en effet, il y avait un problème de positionnement sur le secteur professionnel. Ce thème intéresse : nous avons énormément de monde pour l'ETC Égalité en formation initiale. Nous avons un recalibrage à faire concernant l'acquisition de compétences, lié aux nomenclatures européennes dans ce secteur. En outre, nous avons changé de rattachement de composante.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider l'évolution du DU Projets, Actions, Formation, Égalité femmes-hommes, pour Chargé-e-s de mission, Référent-e-s... (DU PAFE) vers le DU Égalité Femmes-Hommes.

Avec 22 voix favorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité l'évolution du DU Projets, Actions, Formation, Égalité femmes-hommes, pour Chargé-e-s de mission, Référent-e-s... (DU PAFE) vers le DU Égalité Femmes-Hommes.

Annexe 7a : Création DU EFH

Annexe 7b : Maquette

Annexe 7c : MCC

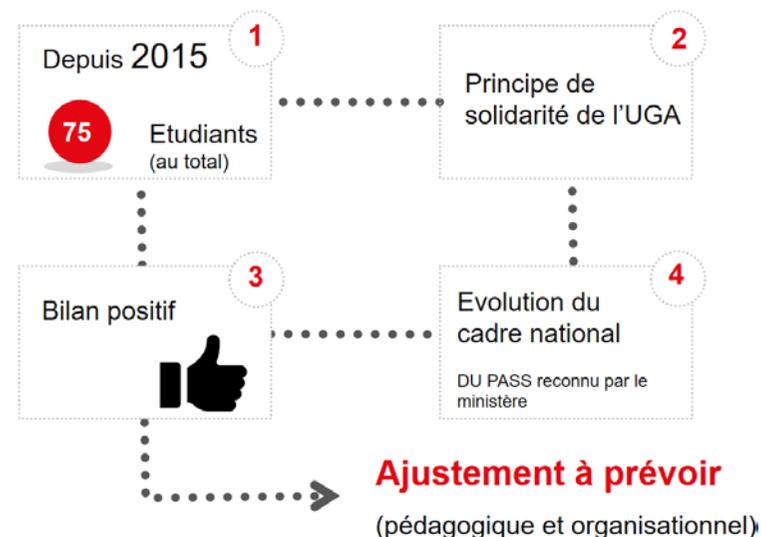
Annexe 7d : Convention de partenariat

Annexe 7e : Annexe financière

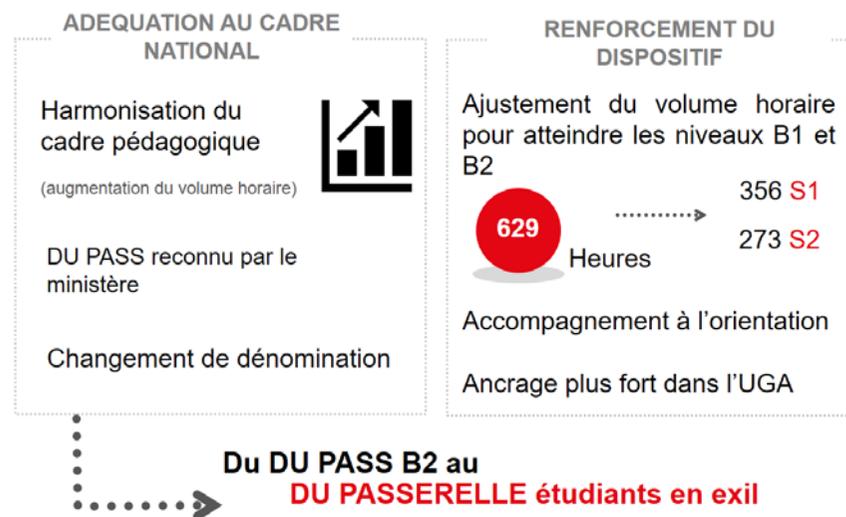
- **Évolution du DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (DU PASS B2) vers le DU PASSERELLE - Étudiants en exil**

Comlan FANTOGNON présente la demande d'évolution du DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (DU PASS B2) vers le DU PASSERELLE - Étudiants en exil.

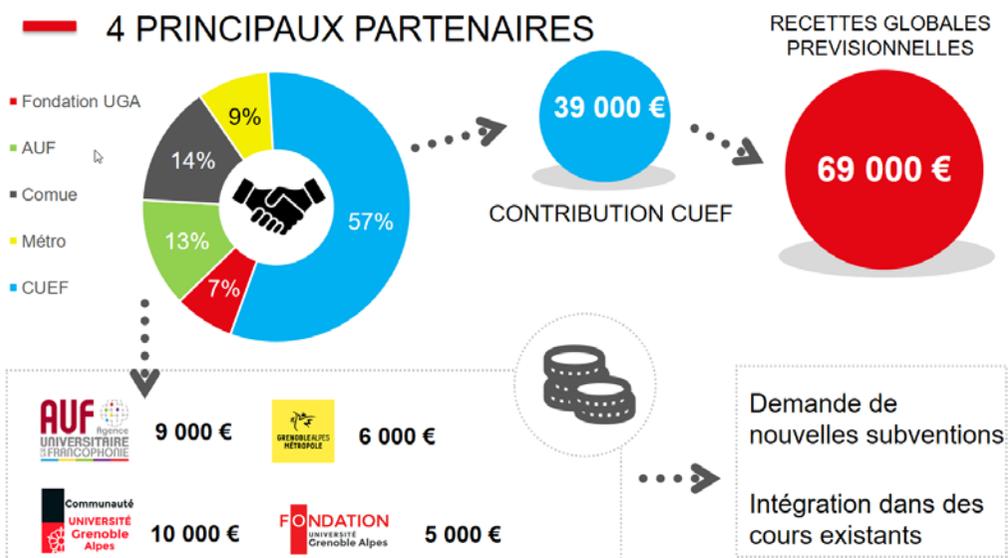
Evolution du PASS - Intérêts



Evolution du PASS - Objectifs



Evolution du PASS – Coût / Modèle économique



Question de Michèle ROMBAUT : Combien d'étudiants parvenez-vous à former ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Beaucoup d'associations offrent des cours d'alphabétisation et d'accompagnement. Pour les étudiants, formuler cette demande de formation n'est pas facile. Le projet Hope de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), permettant aux réfugiés d'acquérir des titres professionnels et de travailler directement après la formation, prend de l'ampleur : de 1 000 personnes formées en 2017, ils sont passés à 5 000. Peut-être que certains préfèrent se diriger vers ces formations plutôt que de poursuivre des études.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : N'aurions-nous pas intérêt à faire des partenariats avec les associations plutôt que de demander aux enseignants du CUEF de s'investir dans quelque chose de nouveau ?

Réponse de Nicolas LESCA : Il ne s'agit pas véritablement d'une nouvelle formation, et il faut bien distinguer les offres des associations de ce diplôme que nous proposons car les associations ne délivreront jamais de diplôme.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce que le DU est une nécessité pour ces personnes ? Ne serait-ce pas plutôt les compétences acquises ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : L'alphabétisation proposée par les associations permet au mieux de parvenir à un niveau A2, après beaucoup de travail. Le principe de ce DU est de s'adresser à des personnes qui sont censées poursuivre des études à l'université. Nous sommes en train de faire les sélections. Nous avons 15 personnes retenues pour l'instant, et il y avait entre 14 et 20 étudiants ces trois dernières années.

Question de Séverine RUSSET PENKETH : Dans ce contexte d'évolution du cadre national, qu'y a-t-il de prévu pour accompagner les enseignants qui s'impliquent ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Sur le plan pédagogique, les enseignants sont outillés pour l'enseignement de la langue. L'année dernière, lorsqu'il s'est agi de répondre à l'appel de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), nous nous sommes associés avec les relations internationales et la ComUE. Nous avons demandé 20 000 € pour l'accompagnement des étudiants et nous en avons obtenu 16 000. Le projet « Coformer » a également obtenu un financement pour l'accompagnement.

Question de Séverine RUSSET PENKETH : Acceptez-vous tous les demandeurs ? Comment sélectionnez-vous ?

Réponse de Comlan FANTOGNON : Non, il existe une liste d'attente que peut prendre en charge le dispositif Coformer. Nous sélectionnons les étudiants sur la base d'un test de positionnement (niveau B1 requis).

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider l'évolution du DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (DU PASS B2) vers le DU PASSERELLE - Étudiants en exil.

Avec 26 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité l'évolution du DU PASSerelle Solidarité objectif B2 (DU PASS B2) vers le DU PASSERELLE - Étudiants en exil.

[Annexe 8a : Création DU PASSERELLE](#)

[Annexe 8b : RDE](#)

[Annexe 8c : Communiqué du ministère](#)

[Annexe 8d : Circulaire bourses et aides](#)

[Annexe 8e : Maquette](#)

[Annexe 8f : Annexe financière](#)

- **Suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers**

Jean-François REDON présente la demande de suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers.

Offre de formation non accréditée Suppression de DU

- Demande de l'IUT de Valence, suppression du DU Assistant de Conseiller de Particuliers (validée en conseil de composante du 29/04/19) à compter de 2019/2020.
- DU créé dans le cadre d'un partenariat avec le Crédit Agricole au bénéfice d'un public spécifique de personnes disposant de la RQTH
- Constat des deux partenaires : faible niveau, diplômant et de reconnaissance, de cette formation orientée sur l'accueil du public, amène à la complète inadéquation de cette formation avec les besoins du secteur bancaire.
- Le Crédit Agricole n'assure plus le recrutement d'un nombre suffisant de candidats pour une ouverture de promotion avec la taille critique d'un groupe d'étudiants.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la suppression du DU Assistant de conseiller de particuliers.

[Annexe 9 : Suppression DU ACP](#)

3.3. Approbation de l'évolution de la maquette du DAEU B

Marc ODDON présente la demande d'évolution de la maquette du Diplôme d'accès aux études universitaires B (DAEU B).

Il s'agit d'ajouter trois heures de Biologie et trois heures de Physique, afin qu'il y ait le même nombre d'heures qu'en Chimie.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider l'évolution de la maquette du DAEU B.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité l'évolution de la maquette du DAEU B.

[Annexe 10a : Evolution maquette DAEU B](#)

[Annexe 10b : RDE](#)

[Annexe 10c : MCC](#)

3.4. Approbation de la création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*

Jean-Marc VINCENT présente la demande de création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*.

L'informatique dans l'enseignement secondaire

Montée en charge de l'informatique dans les cursus :

- 2009 : algorithmique au lycée en cours de maths
- 2012-2016 : différentes options de la 2nde à la T^{ale}
- 2017 : algorithmique et programmation au collège
- 2019-2020 : création des disciplines SNT et NSI
1h30 en 2nde et 4h en 1^{ère}, puis 6h en T^{ale}

Formation continue des enseignants par le rectorat avec le soutien de l'UGA :

- 2009-2015 : formation continue dans le cadre de l'IREM (700 jours-enseignants)
- 2016-2017 : formation massive à l'informatique en collège (5400 jours-enseignants)

Des formations plus conséquentes

Formations d'enseignants portées par l'UFR IM2AG :

- 2011-2019 : DU Informatique et Sciences du Numérique (4000 jours-enseignants)
- 2016-2019 : option Informatique du M1 MEEF SD Maths (17 étudiants)
- 2019 : DIU Enseigner l'Informatique au Lycée (720 jours-enseignants)

2019-2020 : création d'un Capes *Numérique et Sciences Informatiques* qui peut intéresser un public large :

- licence Informatique ou Maths-Info
- réorientation après école d'ingénieur
- reconversions professionnelles

Ouvrir un parcours NSI

- Créer un nouveau parcours au sein du Master MEEF Second Degré existant à l'ESPE
 - M1 (400h disciplinaires) pour septembre 2019
 - M2 (100h disciplinaires) pour septembre 2020
- Fort potentiel de mutualisation des moyens et des compétences avec :
 - les formations précédentes
 - Le parcours Mathématiques
 - les M1 MIAGE et informatique

Conforter la place l'UGA sur la carte des formations à l'enseignement de l'informatique

Question de Michèle ROMBAUT : Les étudiants suivent-ils le master avant de passer le CAPES ?

Réponse de Jean-Marc VINCENT : Dans deux ans, une réforme fera que les concours du CAPES se passeront après le M2. Il s'agit donc d'une solution transitoire d'un ou deux ans pour ce nouveau master, mais indispensable étant donné qu'il faut recruter des professeurs d'informatique urgemment. Jusqu'à la mise en place de la réforme, les candidats passeront le CAPES à la fin du M1. En cas de réussite au concours, ils passeront le M2 en même temps que leur stage en école, à mi-temps. Ce Master est porté par l'IM²AG car actuellement il n'y a pas d'enseignants-chercheurs en informatique à l'ESPE. Nous envisageons d'avoir un poste de PRAG en informatique qui soit à l'IM²AG et à l'ESPE de façon à pouvoir assurer une partie de ces cours.

Question de Joëlle AUBERT : Est-ce que ce type de CAPES s'ouvre partout en France ?

Réponse de Jean-Marc VINCENT : A Grenoble, nous sommes plutôt pionniers concernant la formation des enseignants en informatique. En effet, nous avons été les premiers à ouvrir un DU qui est ensuite devenu le diplôme interuniversitaire au niveau national. Nous sommes 4 ou 5 universités pilotes pour ce CAPES informatique.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du M1 Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 2nd degré, parcours *Numérique et Sciences Informatiques*.

[Annexe 11a : Création parcours MEEF NSI](#)

[Annexe 11b : Enseignements](#)

3.5. Approbation de la création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres

Françoise LERICHE présente la demande de création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres.

Contexte

- Existence depuis plusieurs années de « Doubles Licences » (ou Doubles parcours de Licence) coordonnées entre UFR LLASIC et UFR ARH :
 - Philosophie - Lettres Modernes (portée par l'ARSH)
 - Lettres modernes – Histoire de l'Art (portée par LLASIC)
 - Philosophie – Lettres classiques (portée par l'ARSH)
- Une Double Licence « Lettres classiques – Histoire de l'Art » existait jusqu'en 2016.
- Sa suppression date de la NOF – ce qui a suscité une certaine incompréhension car tous les cours étant mutualisés, ce double parcours ne coûtait pas un centime, et cette DL avait des effectifs importants.

Enjeux : (re)créer une offre précédemment existante et attractive

- Un nombre conséquent d'étudiants (dont certains originaires de CPGE) demandeurs de ce double parcours de Licence « Lettres classiques / Histoire de l'art et Archéologie » (plusieurs demandes chaque année alors que le parcours n'existe pas !)
- Un croisement fécond entre deux disciplines complémentaires
- Un parcours qui constituera un vivier pour le parcours « coordonné » de Master « Sciences de l'Antiquité » (UFR LLASIC et ARSH)
- Des perspectives d'évolution et de développement dans l'offre de formation de la CSPM (qui réunira LLASIC et ARSH) > modèle pour une Licence transversale en Humanités classiques ?

Organisation, modèle économique

Comme pour le Double parcours « Lettres modernes – Histoire de l'Art », emploi du temps concerté entre les responsables de Lettres classiques (Florian Barrière) et d'Histoire de l'art / Archéologie (Luc Renaut)

Aucun coût supplémentaire : mutualisation de cours existants (Lettres classiques : cours existants de la dans la Licence de Lettres L1 à la L3 ; Histoire de l'Art et Archéologie : cours existants également et mutualisés)

Question de Nicolas LESCA : Cette double licence sera-t-elle sélective ?

Réponse de Françoise LERICHE : Non, sauf si le nombre de candidats excède la capacité d'accueil.

Question de Nicolas LESCA : Va-t-on abaisser la capacité d'accueil de Lettres classiques pour accueillir les étudiants de cette double licence ?

Réponse de Françoise LERICHE : Non, nous augmenterons la capacité d'accueil en fonction de celle de la double licence. Il faudra voir aussi cela avec l'UFR ARSH qui a un certain nombre de TD.

Intervention de Philippe SALTEL : Il n'y a aucun problème de places à l'UFR ARSH. Lorsque nous répondons oui, éventuellement avec des « oui si », à tous les étudiants, nous avons un effectif qui s'approche de la capacité d'accueil mais qui ne la dépasse jamais.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Est-ce l'addition des UE des deux licences ou les étudiants ont-ils un choix à faire ?

Réponse de Françoise LERICHE : Il s'agit d'une formation un peu plus dense qu'une licence simple, mais pas des deux licences complètes : les étudiants ont

2 UE fondamentales alors que les autres étudiants en ont 3 ainsi que des options.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la création du parcours *Lettres classiques – Histoire de l'art et archéologie*, en Licence au sein de la mention Lettres.

Annexe 12a : Création parcours LC-HAA
Annexe 12b : MCC

3.6. Approbation de la création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale

Sophie LOUARGANT présente la demande de création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale.

Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport : « Animation sociale »

Objectifs

- Acquisition de **savoir et de compétences** permettant de **coordonner un projet, une équipe et un public** dans le domaine de l'**intervention sociale (situation de handicap, de dépendance et d'exclusion)** ;
- **Acquisition de méthodes, pratiques inscrites dans une démarche d'éducation populaire.**

////////////////////////////////////

▪ **Une organisation en 4 Unités de compétences :**

- UC1 : Être capable de concevoir un projet d'action
- UC2 : Être capable de coordonner un projet d'action
- UC3 : Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative
- UC4 : Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité

▪ **UC 3 et 4 sont validées sur site professionnel**

////////////////////////////////////
UC : Unité de compétence

Public visé

- Salarié-e-s ou personnes en recherche d'emploi dans les domaines suivants :
 - Coordination et/ou gestion de secteur animation (Associations, Collectivités) ;
 - L'insertion sociale et professionnelle, l'orientation, la formation ;
 - Animateur social en gestion de projet en structures sociales (MECS, EHPAD...).

////////////////////////////////////

▪ **Niveau d'accès à la formation :**

- Public de formation : Bac + 2 (toute discipline universitaire acceptée) ou un niveau Bac avec une expérience professionnelle de 12 mois et être en poste de coordination ;
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation enregistré au RNCP nomenclature de 1969 ;
- Soit être titulaire d'un diplôme de niveau III enregistré au RNCP dans la nomenclature 1969, niveau 5 de la nomenclature Europe ;
- Soit être titulaire d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV nomenclature 1969 et se prévaloir d'une expérience d'animation de 12 mois ;
- Soit Justifier de 24 mois d'activités professionnelles.

- Période de la formation : **Décembre à Juin N+1**
- Durée de la formation : **18 mois**
- Présentiel ; EAD
- Inscription **RNCP**- Démarche France Compétences



PIA 3 Jeunesse, Cermosem

- Délivrance du diplôme **DRDJCS – Rectorat**
- Partenariat **inter-composante UGA : IUT2-IUGA**- formation « nouvelles ruralités »

- ////////////////////////////////////
- **Coût de la formation : 6500 euros sans exonération**
 - Ouvert également en accès partiel pour validation de une ou plusieurs UC
- ////////////////////////////////////

- **Responsable du diplôme : Annick Bousba, Département CS- IUT2**
- **Équipe IUT2-UGA-**
- **Comité de pilotage sur le modèle des conseils de perfectionnement**

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : A quels métiers ce diplôme ouvre-t-il ? Est-ce un diplôme obligatoire tel que le BAFA ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Tous les métiers dans le champ de l'animation sociale et culturelle. Pour être coordinateur ou directeur d'une structure MJC, il faut ces niveaux de diplôme. On peut être embauché avec le DUT Animation socioculturelle, mais on est davantage payé avec ce DEJEPS.

Question de Michèle ROMBAUT : Quid des ressources humaines ?

Réponse de Sophie LOUARGANT : Le service de formation continue de l'IUT2, le centre de compétences, le secrétariat de formation continue, la scolarité. Au niveau de l'équipe pédagogique, il y a 25 personnes statutaires et 150 vacataires professionnels. Certains enseignements sont mutualisés avec d'autres filières.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale.

Avec 23 voix favorables et 5 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la création du Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité Animation socio-culturelle et éducative, au sein de la mention Animation sociale.

[Annexe 13a : Création DEJEPS](#)

[Annexe 13b : Courrier](#)

[Annexe 13c : MCC](#)

3.7. Approbation du changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie

Philippe SALTEL présente la demande de changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie.

Changement d'intitulé HP2S

- En vue de la prochaine accréditation du Master de philosophie, le département réfléchit au remplacement du parcours « Histoire, philosophie et sociologie des sciences » par un parcours dédié à la philosophie des sciences cognitives.

- Cette nouvelle orientation suit le recrutement de Kourken Michaelian sur un poste de PR en 2018 et la promotion de Denis Perrin à un poste de PR en 2017. K. Michaelian et D. Perrin sont tous les deux spécialistes de la philosophie des sciences cognitives et collaborent dans le cadre du Centre de philosophie de la mémoire établi par Michaelian grâce à l'environnement IDEX associé à son poste. Le nouveau parcours s'appuiera en partie sur les expertises et les activités du CPM.
- Le remplacement du parcours HP2S par un parcours en philosophie des sciences cognitives correspond aussi au départ de Stéphanie Ruphy (mutation à Lyon 3). S. Ruphy est spécialiste de l'histoire, la philosophie et la sociologie des sciences et dirigeait le programme HP2S ; le département n'incluant aucun autre membre spécialisé dans ce domaine, son départ a inévitablement entraîné des modifications dans le contenu du parcours.
- Nous proposons donc, pour la période de transition, l'intitulé plus général « Philosophie des sciences ».
- L'intitulé actuel du parcours HP2S, désormais très en décalage avec l'offre réelle de formation, tend à induire en erreur les étudiants. Le changement de nom du parcours est destiné à éviter les erreurs d'orientation en attendant l'élaboration de la prochaine offre, plus conforme aux axes du laboratoire redéfinis.
- Intitulé actuel : « Histoire, philosophie et sociologie des sciences » (HP2S)
- Nouvel intitulé : « Philosophie des sciences »
- Laboratoire d'adossement : IPhIG (Institut de philosophie de Grenoble)
- Equipe-support : CPM (Centre de philosophie de la mémoire)

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2014 - 2015		2015 - 2016		2016 - 2017		2017 - 2018		2018 - 2019	
	Eff.	%								
Nombre d'inscrits pédagogiques	24		25		30		27		24	
Nombre d'inscrits pédagogiques en formation initiale	19	79,2 %	17	68,0 %	26	86,7 %	26	96,3 %	23	95,8 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en contrat d'apprentissage	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
▼ M1 Nombre d'inscrits pédagogiques en contrat de professionnalisation	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en formation continue hors contrat pro	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en reprises d'études non financées	5	20,8 %	8	32,0 %	4	13,3 %	1	3,7 %	1	4,2 %
Nombre d'inscrits de nationalité étrangère	3	12,5 %	3	12,0 %	3	10,0 %	4	14,8 %	5	20,8 %

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2014 - 2015		2015 - 2016		2016 - 2017		2017 - 2018		2018 - 2019	
	Eff.	%								
Nombre d'inscrits pédagogiques	23		25		18		25		29	
Nombre d'inscrits pédagogiques en formation initiale	17	73,9 %	19	76,0 %	13	72,2 %	23	92,0 %	25	86,2 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en contrat d'apprentissage	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
▼ M2 Nombre d'inscrits pédagogiques en contrat de professionnalisation	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en formation continue hors contrat pro	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Nombre d'inscrits pédagogiques en reprises d'études non financées	6	26,1 %	6	24,0 %	5	27,8 %	2	8,0 %	4	13,8 %
Nombre d'inscrits de nationalité étrangère	1	4,3 %	1	4,0 %	2	11,1 %	4	16,0 %	2	6,9 %

- Nous attendons des effectifs augmentés à moyen et long terme, vu que le parcours sera adossé au CPM, un centre qui attirera de plus en plus d'étudiants externes
- **Maquette 1re année** (cours partagés avec d'autres parcours / disciplines en vert)
 - *Semestre 7*
 - UE Méthodologie 24h - 8 crédits
 - UE Langue vivante 24h - 6 crédits
 - UE Philosophie morale, sociale et politique 24h - 8 crédits
 - UE Histoire et philosophie des sciences I 24h - 8 crédits
 - *Semestre 8*
 - UE Logique et philosophie 24h - 8 crédits
 - UE Philosophie des sciences 24h - 8 crédits
 - UE Histoire et philosophie des sciences II 24h - 8 crédits
 - UE Projet Personnel et Professionnel 24h - 2 crédits
 - UE Stage 4 crédits
- **Maquette 2e année** (cours partagés avec d'autres parcours / disciplines en vert)
 - *Semestre 9*
 - UE Méthodologie 26h - 6 crédits
 - UE Philosophie morale, sociale et politique 24h - 8 crédits
 - UE Sciences, Techniques et Sociétés 24h - 8 crédits
 - UE Outils scientifiques 24h - 8 crédits

- *Semestre 10*
- UE Philosophie du langage 24h - 8 crédits
- UE Ethique de la recherche 24h - 8 crédits
- UE Soutenance du mémoire 14 crédits

Les UE notées en vert sont communes aux autres parcours.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie.

Avec 27 voix favorables et 1 abstention, la CFVU approuve à la majorité le changement d'intitulé du parcours *Histoire, Philosophie et Sociologie des Sciences (HP2S)* en Master, au sein de la mention Philosophie.

[Annexe 14 : Changement d'intitulé](#)

4. Vie étudiante

4.1. Présentation et approbation de la proposition d'attribution du FSDIE

Marie MAZENOT présente la proposition d'attribution du FSDIE.

Récapitulatif année 2019

Enveloppe globale : **180 000 €**

- commission de février 2019 : **22 490 €**
- commission d'avril 2019 : **37 580 €**
- commission de juin 2019 : **35 228 €**

Total attribué sur la période janvier-juin : **95 350 €**

Reste pour la période septembre-décembre : **84 642 €**

Commission de juin

23 projets déposés

37 783 € demandés

- 1 projet annulé
- 1 projet non-éligible (hors-critère)
- 1 projet refusé
- 19 projets financés sur l'intégralité de la demande

35 228 € accordés

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition d'attribution du FSDIE.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la proposition d'attribution du FSDIE.

[Annexe 15 : Tableau des projets FSDIE](#)

4.2. Présentation et approbation de la composition de la commission FSDIE

Marie MAZENOT présente la composition de la commission FSDIE.

Composition actuelle de la Commission FSDIE

Présidence : VP FVU (ou son représentant : Chargé de mission VE)

Membres votants :

- VPE UGA
- 3 associations de filière
- 3 associations interdisciplinaires
- VP Culture et CST
- Élus étudiants : 1 CA et 3 CFVU
- Élus enseignants : 1 CA et 1 CFVU
- DGD FVU
- DG CROUS
- VP Vie de Campus ComUE
- SVE
- Direction Culture et CST

Membres non-votants :

- SAH
- Centre de Santé Interuniversitaire
- Service social CROUS
- DGD FVU adjoint
- Directrice Culture et CST
- SUAPS
- VPE ComUE
- VPE CROUS
- Pépinière associative EVE
- Culture Actions CROUS
- Culture et initiatives étudiantes ComUE

Proposition d'évolution

Ajout de 3 membres non-votants à la Commission FSDIE

Gabriel SOLEIL : VPE Grenoble INP

Thomas MANDROUX : Élu CA SciencesPo Grenoble

Cyril NICOSIA : Élu CEVE ENSAG

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la composition de la commission FSDIE.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la composition de la commission FSDIE.

4.3. Présentation et approbation des critères d'attribution du FSDIE

Marie MAZENOT présente les critères d'attribution du FSDIE.

Les critères ont été réorganisés selon les rubriques suivantes afin d'en améliorer la compréhension pour les associations :

- Obligations des porteurs en amont du financement
- Obligations des porteurs dans l'organisation du projet
- Obligations des porteurs à l'issue du projet

Une modification a été validée à l'unanimité par la commission FSDIE : désormais, le FSDIE ne finance pas les projets de manière rétroactive, excepté dans un contexte de retard imputable à l'établissement. En effet, on constate que les projets qui ont déjà eu lieu et les autres ne sont pas traités de manière égalitaire.

Intervention de Martin OUDART : Le critère selon lequel le projet doit s'adresser à l'ensemble de l'UGA me paraît être un vœu pieux.

Réponse de Marie MAZENOT : Les projets peuvent s'adresser à tous les étudiants en ayant tout de même un nombre de places limités. Mais il est vrai

que nous avons un travail de pédagogie à mener pour que ce critère soit bien compris par les associations.

Intervention de Jean-Luc REBOUD : Il faudrait formuler la phrase autrement.

Extrait des critères FSDIE UGA :

L'Université finance :

- Les projets portés par une association dont le bureau est composé au minimum d'1/3 d'étudiants UGA, INP, IEP ou ENSAG
- Les projets qui s'adressent à l'ensemble des étudiants et à la communauté universitaire
- Les projets qui contribuent au dynamisme des campus grenoblois et/ou valentinois au-delà d'une seule composante

Après discussion, il est décidé de remplacer la phrase « Les projets qui s'adressent à l'ensemble des étudiants et à la communauté universitaire » par la phrase suivante : « Les projets qui s'adressent de façon ouverte aux étudiants et à la communauté universitaire ».

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les critères d'attribution du FSDIE.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les critères d'attribution du FSDIE.

Annexe 16 : Critères FSDIE

4.4. Approbation de la proposition d'attribution des emplois étudiants

Marc GANDIT présente la proposition d'attribution des emplois étudiants.

Un dispositif encadré par décret

Textes applicables :

Articles L811-2 et D811-1 du code de l'éducation

8 types d'emploi :

- 1° Accueil des étudiants ;
- 2° Assistance et accompagnement des étudiants handicapés ;
- 3° Tutorat ;
- 4° Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies ;
- 5° Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services ;
- 6° Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable ;
- 7° Aide à l'insertion professionnelle ;
- 8° Promotion de l'offre de formation.

Cumul de contrats :

Au cours de la même année universitaire, un étudiant peut conclure plusieurs contrats étudiants, avec un même établissement ou avec des établissements différents, dans la limite de la durée effective de travail fixée à l'article D. 811-3.

Une durée encadrée :

- Une période maximale de 12 mois entre le 1^{er} sept de l'année N et le 31 août de l'année N+1
- Une durée effective de travail : 670 heures entre le 1^{er} septembre et le 30 juin / 300 heures entre le 1^{er} juillet et le 31 août

2 niveaux de priorité pour refléter la politique de l'UGA

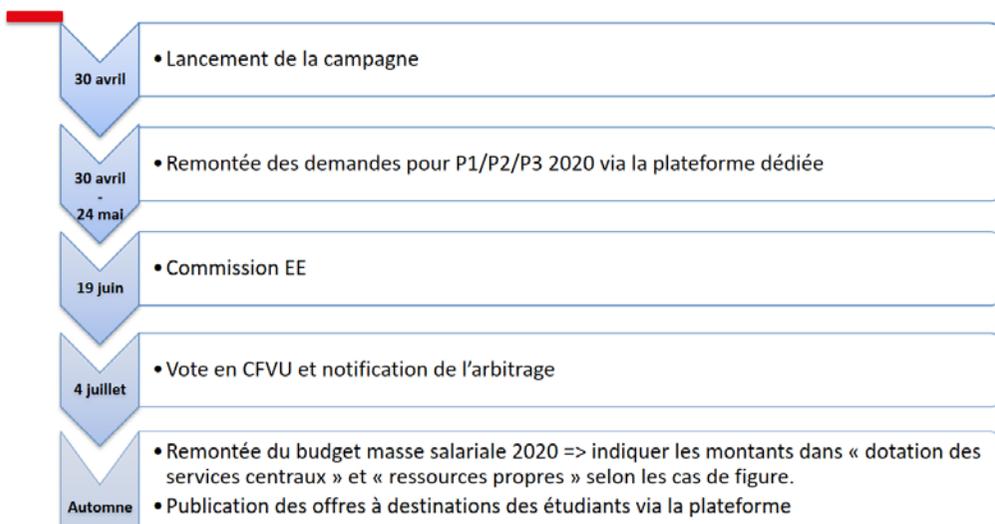
Maintien des priorités 2019 pour 2020

Type d'emploi	Taux brut	Taux chargé*	Priorité
Assistance et accompagnement des étudiants handicapés	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Appui aux personnels des bibliothèques et des autres services	12,13 €	17,09 €	Priorité 1
Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies	18,49 €	26,04 €	Priorité 1
Tutorat	18,49 €	26,04 €	Priorité 1

Type d'emploi	Taux brut	Taux chargé*	Priorité
Animations culturelles, artistiques, scientifiques, sportives et sociales ; actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Accueil des étudiants	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Aide à l'insertion professionnelle	12,13 €	17,09 €	Priorité 2
Promotion de l'offre de formation.	12,13 €	17,09 €	Priorité 2

* selon les taux de cotisation en vigueur au 01.01.2019

Calendrier campagne 2020



Précision emploi « Assistance et accompagnement des étudiants handicapés »

- Rappel de la décision de la commission EE 2019 :

⇒ Une **enveloppe centralisée à la DEVE / SPBS** est prévue à cet effet.

⇒ Les composantes peuvent s'adresser au SPBS au fil de l'eau.

Situation 2020

- Budget 2020 :

1 350 000 € (idem 2019)

+ 120 000 € IDEX pour soutien à la réussite / Plan étudiant (valable pour 2020 mais fin en 2021)

- Demandes exprimées en 2020 :

1 541 511 € (1 486 557 € en 2019)

Proposition d'arbitrage

1) Avis défavorable pour deux emplois car ne rentrent pas dans le cadre du « service à l'étudiant » :

- DGD RTI (*Accueil des personnels internationaux*)
- OSUG (*Planeterrella : Animation scientifique à destination du grand public*)

2) Nouvelles demandes ou fortes augmentations (supérieures à 40%) **plafonnées** à 50% de l'augmentation.

3) Financement de certains emplois sur budget Loi ORE / IDEX Plan étudiant

4) Ajustement selon la priorité :

97,5% pour les emplois en priorité 1 (97% en 2019)

91,5% pour les emplois en priorité 2 (89% en 2019)

Structures concernées par des nouvelles demandes ou de fortes augmentations :

Composantes / Directions	Type d'emploi
IUGA	Aide à l'insertion Professionnelle, Promotion de l'offre de formation, service d'appui aux personnels des bibliothèques et des autres services
DLST	Accueil des étudiants
DSDA	Accueil des étudiants
DGD RTI	Accueil des étudiants, Promotion de l'offre de formation, Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies
IAE	Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
Polytech Grenoble	Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
IUT 1	Tutorat
IUT Valence	Accueil des étudiants, tutorat
Mission égalité	Animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, actions dans le domaine de la promotion de la santé et du développement durable
DGD FVU / SDL	Accueil des étudiants, tutorat
DGD FVU SPBS	Promotion de l'offre de formation
SID	Service d'appui aux personnels des bibliothèques et des autres services
UFR STAPS Grenoble	Promotion de l'offre de formation
UFR Chimie Biologie	Accueil des étudiants
UFR IM ² AG	Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies
UFR Langues Etrangères	Accueil des étudiants
UFR ARSH	Promotion de l'offre de formation
ALL Valence	Promotion de l'offre de formation

Structures concernées par financement Loi ORE / IDEX Plan Etudiant

Composantes / directions	Type d'emploi
DLST	Tutorat
DSDA	Tutorat
Faculté de Droit	Tutorat

Composantes / directions	Type d'emploi
UFR STAPS	Tutorat
DGD FVU / DOIP	- Promotion de l'offre de formation : « ambassadeurs » - Accueil

Question de Martin OUDART : En quoi consiste l'emploi étudiant de la mission Égalité ?

Réponse de Marc GANDIT : Il s'agit d'accueil et de promotion des actions.

Intervention de Marie MAZENOT : La mission Égalité couvre également des axes de développement durable et des actions de santé.

Question de Delphine ALDEBERT-MORIN : Quelle part de la masse salariale représentent les emplois étudiants ?

Réponse de Marc GANDIT : 1,5 million sur 380 millions d'euros.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la proposition d'attribution des emplois étudiants.

Avec 26 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la proposition d'attribution des emplois étudiants.

[Annexe 17 : Emplois étudiants](#)

4.5. Présentation et approbation de la répartition du montant CVEC

Marie MAZENOT présente la répartition du montant de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Rappel des points approuvés par le CA

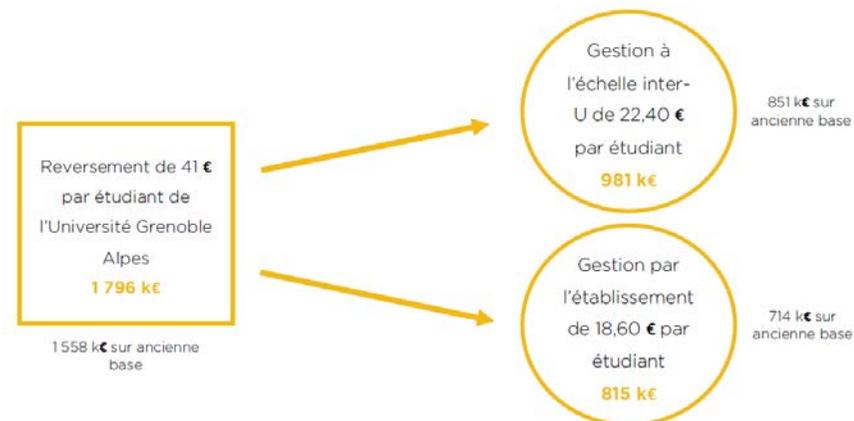
- Proposition de vote du montant des parts CVEC : ComUE (860 k€) et établissement (714 k€)
- Proposition de répartition de la CVEC dans les champs à mise en œuvre concertée (part ComUE)
- Proposition de répartition de la CVEC dans les champs mis en œuvre par l'établissement :
 - DSP EVE (132 k€)
 - ESCAPE (6 k€)
 - Initiatives étudiantes (183 k€)
 - Part culture (43 k€)
 - Montant à affecter ultérieurement après parution du décret (355 k€)

Les éléments soumis à la CFVU ont été approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés par la Commission CVEC
12/11/18
et par la CFVU
15/11/18

Répartition inter-U/établissement

Base de calcul : 43 820 étudiants (38 000 étudiants avant le changement de base)

Marie MAZENOT précise que la base de calcul vient d'être modifiée et est actuellement de 44 031 étudiants.



Répartition CVEC en inter-U

		Base 38 500	Base 43 820
10 €	Santé (prévention + soin)	385 000 €	438 200 €
1 €	Culture et VE ComUE	38 500 €	43 820 €
1 €	Accueil hors pédagogie ComUE (ISSO, MSE, etc.)	38 500 €	43 820 €
1,40 €	Egalité, diversité, handicap	53 900 €	61 348 €
9 €	Sport	346 500 €	394 380 €
22,40 €	TOTAL	862 400 €	981 568 €

Différentiel entre les votes (décembre/juillet)

	Vote 2018	Vote juillet 2019
Commission initiatives étudiantes	183 000 €	200 000 €
Culture établissement	38 500 €	63 820 €
DSP EVE	132 000 €	/
ESCAPE	6 000 €	/

Le budget concernant la commission initiatives étudiantes est augmenté, notamment en raison de l'ouverture d'une ligne de subventionnement d'activités au sein des composantes.

Récapitulatif des axes

AXE 1 : Vie étudiante et associative

7,54€ par étudiant

(Initiatives étudiantes, grands événements vie étudiante – UGA c'est Party, etc. – amélioration SI, Radio Campus)

AXE 3 : Espaces Vie Étudiante

4,91€ par étudiant

(DSP EVE, ESCAPE, Espaces vie étudiante)

Maison des étudiants Valence : 10k€

Pluriel : 19k€

AXE 2 : Action sociale

4€ par étudiant

(Prévention santé UGA, action sociale et initiatives solidaires, CROUS)

Association sportive UGA (licences) : 25k€

CROUS : 95k€

AXE ADDITIONNEL : Développement des pratiques

culturelles

1€ par étudiant

+ part additionnelle de 20k€ pour 2019

Masse salariale

1,14€ par étudiant

(chargé de projet CVEC, vacataires, etc.)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la répartition du montant CVEC.

Avec 28 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité la répartition du montant CVEC.

Annexe 18 : Répartition CVEC

4.6. Présentation de « la semaine de la prévention »

Marie MAZENOT présente la semaine de la prévention. Cette dernière coïncide avec la semaine projets du calendrier pédagogique.

Objectifs de la semaine

Date : du 22 au 24 octobre 2019

> 3 journées (3 sur le campus + 1 IUT Doyen Gosse et 2 Valence)

Sensibiliser les étudiants aux questions de santé et aux enjeux de la prévention

Privilégier l'approche d'apprentissage par les pairs

Ancrer la vie étudiante de l'UGA au cœur des attentes nationales et des orientations ministérielles

Service sanitaire

7 groupes de 8 à 12 étudiants

soit 50 à 80 étudiants

- 5 sites sur le campus de St Martin d'Hères

1 thème par site = « parcours prévention »

- santé sexuelle
- addictions
- hygiène de vie
- vaccinations
- santé mentale

Encadrement par thème = un enseignant expert du domaine

- 1 site IUT2 – secteur gare (5 thème)
- 2 site Valence (5 thèmes)

- Préparation les lundi (semaines précédant la semaine santé) = recherche documentaire, construction d'animations

- Actions :
 - Stands discussions et remise de documents
 - Ateliers : réflexion, jeux
 - Conférences débats : films, vidéos etc.

Thématiques abordées

- santé mentale
- hygiène de vie (sommeil, alimentation, sport, etc.)
 - harcèlement
- sexualité (contraception, IST, etc.)
 - vaccination
 - addictions
- sécurité routière (cycles, voiture, etc.)

- Les étudiants sont invités à réaliser un parcours entre les différents lieux de présentation. Chaque lieu sera consacré à une thématique particulière et renverra vers les autres lieux.
- Les soirées seront consacrées à une approche un peu différentes de ces sujets avec des conférences, des ciné-débat ou encore des pièces de théâtre (aspect plus culturel).
- Les étudiants étudiant à l'IUT (gare) et à Valence (2 sites) auront accès à la « semaine prévention » selon des modalités un peu différentes : une journée par site qui abordera toutes les thématiques traitées sur les différents lieux du campus SMH
- Lieux : BU DL + parvis, BU JF + parvis, GDA, Stendhal, IUT1/STAPS

Participation des différents acteurs

Organisation : Service Vie Etudiante

La direction de la Culture et CST UGA :

- sollicitations d'intervenants du milieu culturel pour permettre un autre mode de transmission de l'information

SUAPS :

- mise en lien sport/prévention santé sur une thématique plus large d'hygiène de vie

Associations étudiantes :

- BDE
- Associations culturelles
- Lancement d'un appel à participation (sur Grenoble et Valence)

Préfecture + GMF :

- projet de sensibilisation à la sécurité routière sur une journée (avant ou pendant la semaine prévention)

Police :

- reconduction sur 2019-2020 des opérations de sensibilisation à la sécurité routière
- développement des opérations de sensibilisation à la lutte contre les narcotiques

La prévention des risques UGA :

- apport des activités jusqu'ici sur UGA c'est Party

Partenaires santé : (participation encore incertaine)

- Etablissement Français du Sang
- Mutuelles (MGEM, SMERRA, LMDE, etc.) ?;

Direction de la communication UGA :

- préservatifs UGA
- communication autour de la prévention UGA

Intervention de Viviane CLAVIER : Les étudiants de l'ICM à Échirolles souhaiteraient que ce type d'événements soient également organisés sur leur site.

Réponse de Marie MAZENOT : Aujourd'hui, nous avons évoqué avec le Doyen de la Faculté de Droit la possibilité de faire intervenir le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur ce projet. Le SDIS aurait les moyens de se rendre sur des lieux un peu plus dispersés.

Réponse de Marc GANDIT : Nous sommes conscients de ne pas toucher tous les sites éloignés. Il s'agit d'une première édition, qui demande un travail énorme en termes de communication et de logistique. Nous préférons organiser un événement plus restreint cette année, afin qu'il soit réussi ; nous élargirons ensuite à d'autres sites.

Intervention de Viviane CLAVIER : C'est dommage, car nous travaillons sur les questions de communication publique, de prévention, de sécurité routière...

Réponse de Marie MAZENOT : Cet événement a vocation à se développer au fur et à mesure des années. On nous a fait savoir que nous pourrions également travailler avec le Master de Polytech sur la prévention des risques.

Réponse de Marc GANDIT : Il s'agit d'un événement avec de multiples partenaires, il est donc possible d'y participer. En revanche, se rendre sur le site est très compliqué pour nous à l'heure actuelle.

Intervention de Viviane CLAVIER : Dans les évaluations HCERES, les étudiants se sont montrés très demandeurs d'activités. Je vous rappelle que nous n'avons pas de CROUS, alors que nous avons 500 étudiants.

Réponse de Marie MAZENOT : Nous avons le même problème avec l'IUT de Vienne. Nous prenons note de cette demande.

4.7. Information sur la mise en place de la cellule de lutte contre les comportements inappropriés

Marie MAZENOT informe les membres de la CFVU de la mise en place de la cellule de lutte contre les comportements inappropriés.

Les référents ont été formés et le formulaire à destination des étudiants a été mis en ligne.

Question de José LABARERE : Comment faire pour que les référents viennent informer nos étudiants de l'existence de cette cellule ?

Réponse de Marie MAZENOT : Vous pouvez nous en faire la demande. Une personne de la Faculté de Médecine nous a néanmoins déjà sollicités.

Intervention de Marc GANDIT : L'existence de ce dispositif est également portée à la connaissance des étudiants grâce au memento de l'étudiant distribué à la rentrée.

5. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 19h.

Annexe 1 : Chronologie autoévaluation des formations

Annexe 2 : Évolution RDE et MCC Licence

Annexe 3a : Création DIU MPO

Annexe 3b : RDE

Annexe 3c : MCC

Annexe 3d : Annexe financière

Annexe 3e : Enseignements

Annexe 3f : Comparaison volumes horaires UE

Annexe 4a : Création DUEF C2

Annexe 4b : RDE

Annexe 4c : MCC

Annexe 4d : Annexe financière

Annexe 5a : Création DU ProMoBE

Annexe 5b : Liste des intervenants

Annexe 6a : Création DU CPS

Annexe 6b : Présentation

Annexe 6c : Annexe financière

Annexe 7a : Création DU EFH

Annexe 7b : Maquette

Annexe 7c : MCC

Annexe 7d : Convention de partenariat

Annexe 7e : Annexe financière

Annexe 8a : Création DU PASSERELLE

Annexe 8b : RDE

Annexe 8c : Communiqué du ministère

Annexe 8d : Circulaire bourses et aides

Annexe 8e : Maquette

Annexe 8f : Annexe financière

Annexe 9 : Suppression DU ACP

Annexe 10a : Evolution maquette DAEU B

Annexe 10b : RDE

Annexe 10c : MCC

Annexe 11a : Création parcours MEEF NSI

Annexe 11b : Enseignements

Annexe 12a : Création parcours LC-HAA

Annexe 12b : MCC

Annexe 13a : Création DEJEPS

Annexe 13b : Courrier

Annexe 13c : MCC

Annexe 14 : Changement d'intitulé

Annexe 15 : Tableau des projets FSDIE

Annexe 16 : Critères FSDIE

Annexe 17 : Emplois étudiants

Annexe 18 : Répartition CVEC